



Endettement public et redistribution en France de 1980 à 2004

Jean-Marie Monnier, Bruno Tinel

► To cite this version:

Jean-Marie Monnier, Bruno Tinel. Endettement public et redistribution en France de 1980 à 2004. Cahiers de la Maison des Sciences Economiques 2006.06 - ISSN 1624-0340. 2006. <halshs-00084093>

HAL Id: halshs-00084093

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00084093>

Submitted on 5 Jul 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Centre d'Economie de la Sorbonne

UMR 8174

C
a
h
i
e
r
s
de
la
M
S
E

Endettement public et redistribution en France de 1980 à 2004

Jean-Marie MONNIER

Bruno TINEL

2006.06



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Maison des Sciences Économiques, 106-112 boulevard de L'Hôpital, 75647 Paris Cedex 13
<http://mse.univ-paris1.fr/Publicat.htm>

ISSN : 1624-0340

**ENDETTEMENT PUBLIC ET REDISTRIBUTION
EN FRANCE DE 1980 À 2004***

Jean-Marie Monnier* et Bruno Tinel♦

MATISSE

(Centre d'économie de la Sorbonne : UMR 8174
CNRS et Université Paris1 Panthéon-Sorbonne)

janvier 2006

Résumé : Ce texte analyse la dynamique de l'endettement public de la France au regard de divers débats contemporains (équivalence ricardienne, soutenabilité, décomposition du solde budgétaire). La présence d'un déficit public ne résulte pas nécessairement d'une politique budgétaire expansionniste de type keynésien, elle peut au contraire résulter d'une insuffisance de ressources fiscales qui donne lieu à une redistribution à rebours. Le déficit est alors de type récessif et toute baisse d'impôts associée à une baisse des dépenses ne peut qu'aggraver la situation macro-économique.

Mots-clés : dette publique, redistribution, soutenabilité, solde structurel, politique budgétaire, déficit récessif.

Public debt and redistribution in France (1980 – 2004)

Abstract: This article deals with public debt dynamics in France. It also analyses several contemporary debates such as Ricardian equivalence, sustainability and budget balance decomposition. Public deficit is not necessarily the result of a Keynesian type of expansionary fiscal policy. It can also stem from insufficient tax resources creating a reversal bottom-up redistribution. The deficit would be then recessionary. In the latter case, expenditures' reduction can only worsen the macroeconomic environment.

Keywords: public debt, redistribution, sustainability, structural balance, fiscal policy, recessionary deficit.

Codes JEL : E62 – H11 – H63 – I00

* Une version préliminaire de ce texte a fait l'objet d'une communication au colloque *Finances Publiques et Redistribution Sociale*, organisé à l'Université Lille 2, les 23 et 24 septembre 2005, pour les vingt ans de l'Association Française de Finances Publiques, dont les actes paraîtront chez Economica dans un ouvrage coordonné par Rémy Pellet.

* Jean-Marie.Monnier@univ-paris1.fr

♦ btinel@univ-paris1.fr

Le déficit public est traditionnellement analysé comme le signe de la présence ou de l'absence d'une politique budgétaire expansionniste. Un déficit important est supposé rendre compte d'une politique économique d'orientation keynésienne axée sur la dépense, tandis qu'un déficit modéré, voire nul, est supposé témoigner d'une rigueur budgétaire davantage prise par les tenants d'un Etat modeste. Dans cette perspective, il est commun de considérer que la réduction du déficit public passe mécaniquement par celle des dépenses et ce d'autant plus si l'on souhaite en même temps procéder à des baisses d'impôts. C'est l'objectif que se fixe le gouvernement dans le *Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et les orientations des finances publiques* présenté en juin 2005 : « *l'Etat doit se désendetter s'il veut pouvoir dégager des marges de manœuvre, réduire le poids des prélèvements obligatoires et encourager la prise de risque dans l'économie* » (p. 6). Pourtant, la focalisation sur la dépense peut s'avérer inadaptée si l'on tient compte non pas uniquement du solde budgétaire mais de la dynamique des recettes au regard de celle des dépenses. Pour qu'un tel double objectif soit atteint, les dépenses doivent diminuer plus vite que les recettes, sinon le déficit continuera à augmenter, tel un horizon qui s'éloigne à mesure que l'on s'en approche. Or précisément, les recettes fiscales n'étant pas indépendantes des dépenses, réduire celles-ci peut très bien conduire à diminuer encore davantage celles-là. Dans une telle configuration, il est simplement impossible de réduire *à la fois* l'endettement et les prélèvements. Poursuivre alors dans la voie d'une limitation des dépenses et des recettes revient *de facto* à opter pour un accroissement de l'endettement, ce qui n'est pas neutre en terme de redistribution.

Un déficit budgétaire peut en effet résulter non pas d'un surcroît de dépenses publiques, supposées stimuler la demande globale, mais d'un défaut de recettes fiscales, dont l'effet multiplicateur, par le truchement d'un accroissement du revenu disponible des ménages, est moins important en raison d'une différenciation des comportements d'épargne. Les réductions d'impôts ne seront en effet pas affectées dans les mêmes proportions à la consommation et à l'épargne par les hauts et les bas revenus, si bien que les effets sur la demande d'une baisse d'impôt dépendent très largement des catégories sociales auxquelles elles s'adressent. De ce point de vue, la répartition de la charge fiscale entre les ménages a une incidence sur la demande et donc sur la croissance. Il existe ainsi, pour simplifier, deux types de déficits publics : le déficit public *expansionniste* et le déficit public *récessif*.

Le présent article se propose d'examiner la situation de la France en matière d'endettement public. Il aborde les débats contemporains autour de la soutenabilité de la dette et autour du pacte de stabilité ; il suggère que la France se situerait davantage en situation de déficit récessif, dont les mécanismes redistributifs sont analysés.

1. La contrainte budgétaire des administrations publiques

A chaque période, le déficit public correspond à la différence entre les recettes publiques et les dépenses publiques totales. Celles-ci comprennent les dépenses dites primaires et le service de la dette, laquelle correspond à la somme des déficits passés. Le déficit public est donc un flux égal à la variation de la dette publique¹. Il est intéressant de la rapporter à une grandeur de référence telle que le PIB, qui est une variable pertinente car donnant une idée de la capacité contributive du pays. Ainsi, la variation du rapport dette/PIB se présente comme la somme, d'une part, du ratio de déficit primaire au PIB et, d'autre part, ce que l'on appelle communément « l'effet boule de neige », lequel correspond à l'accroissement de dette qui résulte de l'écart entre le taux d'intérêt et le taux de croissance de l'économie.

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un taux de croissance plus élevé réduit le rapport dette/PIB en raison de l'accroissement du dénominateur. En effet, d'un côté, l'écart critique entre le taux d'intérêt et le taux de croissance se réduit voire s'inverse et, d'un autre côté, de manière indirecte, ceci est renforcé par le jeu des stabilisateurs automatiques. La diminution des dépenses et l'accroissement des recettes fiscales contribuent à améliorer le déficit primaire et réduit le rapport dette/PIB.

Le solde primaire qui permet de stabiliser le ratio dette/PIB varie beaucoup selon la situation macro-économique du pays. Ainsi, dans les années 1970, où le taux de croissance était supérieur au d'intérêt réel, il était possible d'assumer un solde primaire déficitaire sans pour autant augmenter le ratio dette/PIB. En revanche, dans la situation inverse, il s'avère nécessaire de dégager un excédent primaire d'autant plus conséquent que l'écart critique est élevé. Dans ce cas, les variations du déficit public seront d'autant plus sensibles aux variations du taux d'intérêt que le ratio dette/PIB est élevé. Autrement dit, en régime de croissance faible, un Etat fortement endetté doit dégager un excédent primaire d'autant plus conséquent que le taux d'intérêt est élevé, pour simplement stabiliser son ratio de dette.

2. L'évolution du ratio dette/PIB de la France depuis 25 ans

Le graphique 1, figurant en annexe, montre que la dette publique française, qui représentait un peu plus de 20% du PIB au début des années 1980, s'approche aujourd'hui de 65%. Ce changement de proportion témoigne de la mutation macroéconomique qu'a connue notre pays ces vingt cinq dernières années, notamment concernant le mode de financement

¹ Des écarts entre ces deux éléments peuvent toutefois apparaître pour des raisons propres à des ajustements comptables (variations dans le périmètre du secteur public, ajustements divers, transactions financières). Bien qu'ils jouent parfois un rôle certain, ils seront ici supposés nuls.

des dépenses publiques vers une négociabilité toujours plus importante². L'accroissement de la part de la dette publique dans le PIB s'est traduit au niveau du budget de l'Etat, qui n'est pas à lui seul responsable de la totalité de cette augmentation, par un alourdissement important du service de la dette. Sa part relative dans le budget a plus que triplé en passant de 4,2% en 1980 (Delorme & André [1983], p. 728) à près de 15% dans le projet de loi de finances pour l'année 2005³, ce qui correspond au second poste de dépenses civiles, juste derrière celui de l'enseignement scolaire. Un tel niveau n'avait pas été atteint durant toute la période qui suit la Seconde Guerre Mondiale, pendant laquelle la part du service de la dette est restée en moyenne en dessous de 4%, et se rapproche de la situation d'immédiat avant guerre où il dépassait les 18%. Toutefois, la charge de la dette a occupé une part encore plus élevée durant la période de reconstruction d'après Première Guerre Mondiale : avec plus de 23% en 1920, le coût de l'endettement occupera jusqu'à près de 42% des dépenses de l'Etat en 1926.

L'accroissement du ratio dette/PIB de 1980 à 2004 s'est effectué par trois accélérations. Tout d'abord, au cours des années 1980, l'endettement s'est accru d'une quinzaine de points, au rythme de 3,7% par an en moyenne de 1978 à 1986. Ensuite, la fin de cette décennie, marquée par trois années de forte croissance entre 1987 et 1990, a donné lieu à un ralentissement de la progression du ratio mais pas à un recul, contrairement à ce que l'on observera une dizaine d'années plus tard. Durant les années 1990, au cours desquelles la croissance a été très faible jusqu'en 1997, voire négative en 1993 avec un déficit public atteignant alors 6% du PIB, le ratio a augmenté plus rapidement que durant la période précédente, gagnant pratiquement vingt cinq points, au taux annuel moyen de 5,3% de 1992 à 1997. Après un tassement en 1998-1999, le ratio recule légèrement, de deux points, en 2000 et 2001 puis remonte rapidement par la suite et dépasse en 2003 la barre des 60% fixée par le pacte de stabilité. Il atteint le niveau record de 64,73% en 2004.

La montée de l'endettement public en France s'est accompagnée d'une transformation de la composition de la dette analysée du point de vue de sa provenance par administration (cf. graphique 4). Le point essentiel en la matière concerne les administrations publiques locales dont la part dans la dette publique totale passe du tiers en 1980 à un peu plus de 10% en 2004. Corrélativement, la part de l'Etat proprement dit s'est accrue d'une vingtaine de points sur la même période. Une telle compensation, quasi mécanique, traduit le mouvement

² Fin 2004, la part de la dette non négociable nette représentait moins de 5 % du total contre encore 13 % fin 1995. Le graphique 6, rendant compte de l'évolution de la structure de la dette française depuis 1913, montre néanmoins que le mouvement, en voie d'achèvement, de substitution d'une dette négociable à une dette non négociable, s'est sans doute amorcé dès le début des années 1960. Le point remarquable des vingt cinq dernières années concerne l'inversion de la part entre dette à court terme et dette à long terme.

³ Ceci représente plus de 42 milliards d'euros d'intérêts prévus, pour l'année 2005, dans le budget de l'Etat.

de recentralisation qui affecte les finances publiques françaises, depuis le début des années 1990 (cf. Monnier [2001] et [2004]). La part des administrations de sécurité sociale demeure faible et plutôt moins importante en fin de période ; tandis que celle des ODAC est d'abord résiduelle, puis augmente brusquement à partir de 1995 avec la création de la CADES et oscille depuis entre 5 et 8% du total.

Le graphique 2 montre que le service de la dette a joué un rôle important dans les variations du ratio au cours des années 1980 et qu'il a eu tendance à croître dans les années 1990 puis à décroître relativement à partir de 1996. Ceci est aussi visible sur le graphique 3 qui permet de voir que si le taux d'intérêt réel passe au dessus du taux de croissance en volume autour de 1980, l'écart critique entre ces deux variables demeure toutefois plus faible au cours des années 1980 que durant la décennie suivante, pendant laquelle les taux d'intérêt nominaux n'ont diminué qu'avec un décalage par rapport au rythme de la désinflation. Cet écart se réduit ensuite sensiblement à partir de 1997, ce qui se conjugue alors avec une croissance forte et contribue ainsi à réduire légèrement le ratio dette/PIB. En revanche, concernant l'équilibre budgétaire primaire, il apparaît sur le graphique 2 comme un élément crucial des variations du ratio dette/PIB au cours des années 1990, avec un déficit primaire de 1991 à 1994 puis une période d'excédents primaires de 1996 à 2000. Au cours des années 1980, le solde primaire était resté quasi nul, sauf à la fin de la décennie où les modestes excédents n'avaient pas suffi pour réduire le ratio.

Au cours du dernier cycle, malgré l'augmentation du volume de la dette, la charge d'endettement s'est stabilisée en raison de la baisse des taux. Mais ce mouvement de baisse est aujourd'hui terminé et si l'augmentation des taux annoncée pour 2004 n'a pas encore eu lieu (cf. Agence France Trésor [2005], p. 19 et suiv.), dans un contexte de faible croissance le niveau élevé atteint par le ratio dette/PIB fera jouer à l'avenir l'effet volume. En effet, si les taux d'intérêt augmentent, la charge de la dette risque de croître sensiblement, certes avec un certain décalage compte tenu du fait que la part de la dette à court terme se limite à 12% du total négociable. Le solde primaire positif requis pour stabiliser la dette serait alors accru d'autant, ce qui contraindrait encore davantage le gouvernement et pourrait laisser craindre à certains que ne survienne une véritable crise des finances publiques. Bien que le débat se concentre ces dernières années sur les dépenses, le besoin de ressources fiscales suffisantes pourrait alors remettre l'impôt sur le devant de la scène, tant il est vrai qu'un déséquilibre budgétaire peut aussi provenir d'une faiblesse des recettes. Au delà des aspects techniques liés à la soutenabilité, le débat porte donc au fond sur la question, fondatrice, du consentement à l'impôt.

Bien que la France ait un ratio dette/PIB inférieur à celui de la zone euro et nettement plus faible que certains de ses partenaires tels que la Belgique ou l'Italie, sa situation n'est pas nécessairement la plus favorable dans la mesure où, contrairement à la plupart des autres pays européens placés sur une dynamique de baisse ou de stabilisation de leur ratio, celui de la France augmente constamment depuis vingt cinq ans. Le tableau 1, élaboré par Boissinot *et al.* [2004], met en évidence que sur la période 1979-2003, à égalité avec l'Italie, la France est le pays dont l'accroissement annuel moyen de la dette est l'un des plus élevés d'Europe ; elle est devancée uniquement par la Grèce. Ceci n'est pas imputable au poids du service de la dette, lequel situe la France, à l'instar de l'Allemagne, bien en dessous de la moyenne européenne compte tenu du faible niveau d'endettement initial et d'un taux d'intérêt moyen annuel relativement bas. Les deux facteurs déterminants dans la dynamique de l'endettement public en France, au cours des vingt cinq dernières années, sont la croissance et le solde primaire. La croissance a moins contribué en France, tout comme en Allemagne, à réduire l'endettement. Mais c'est en matière de solde primaire que la France se distingue particulièrement. Sur l'ensemble de la période, alors que la moyenne européenne montre que de modestes excédents ont été dégagés par la plupart des pays, y compris l'Allemagne, ce qui a contribué à réduire leur endettement, le solde primaire français est quant à lui demeuré neutre. En revanche, au cours des années 1990, la France a été le seul pays dont le solde primaire déficitaire a contribué, certes modestement, à accroître son endettement. Tous ses partenaires ont pendant ce temps dégagé en moyenne des excédents qui ont contribué à limiter l'accroissement de leur endettement. L'analyse de la dynamique de la dette publique française porte donc, d'une part, sur les causes des performances relativement modestes en termes de croissance de l'économie française et, d'autre part, sur celles de son déficit primaire, que nombre d'experts imputent un peu hâtivement à un excès de dépenses. La relation entre niveau de croissance et solde primaire est aussi à examiner : il convient en effet de se garder de prêter trop schématiquement un effet relance à tout déficit public.

3. Faut-il un équilibre?

En matière de dette publique, les questions de redistribution ne sont que rarement abordées. Lorsqu'elles le sont, c'est la thématique de « l'équité intergénérationnelle » qui domine les discussions⁴. Ainsi, la plupart du temps, les débats public et académique mettent-ils en scène l'opposition entre, d'un côté, les tenants de la doctrine keynésienne, supposés favorables à l'endettement public en tous temps et en tous lieux, et, d'un autre côté, les

⁴ Cf. Concialdi & Lechevalier [2004].

gardiens de l'orthodoxie, supposés apôtres de l'équilibre comptable en tous temps et en tous lieux.

3.1. L'endettement dans la doctrine keynésienne et sa critique

Pour les keynésiens, financer aujourd'hui les dépenses publiques destinées à faire face au sous-emploi ou au besoin d'infrastructure par l'endettement est susceptible de créer, demain, une situation meilleure ; de surcroît, l'amélioration de l'emploi permettrait d'accroître mécaniquement les recettes publiques et donc de financer *a posteriori* les dépenses initiales. De ce point de vue, les générations futures ne seraient pas créditrices mais plutôt débitrices des générations passées⁵ : si, face au sous-emploi, celles-ci s'étaient au contraire abstenues de s'endetter pour maintenir l'équilibre courant des comptes publics, elles auraient alors légué à leurs descendants une situation où certes le niveau d'endettement aurait été moindre mais par ailleurs peu favorable sur le plan macro-économique car faite de faible croissance, de chômage, de sous-équipement et de rentrées fiscales insuffisantes. Pour les keynésiens, face au chômage, l'équité intergénérationnelle peut donc notamment impliquer le recours, parmi d'autres moyens, à l'endettement public.

Pour leurs contradicteurs, en revanche, les arguments contre l'endettement public sont multiformes et, en apparence, ont varié au fil du temps. Mais, sur le fond, l'argumentation est restée la même : comme « un bon père de famille », l'Etat ne doit pas dépenser plus qu'il ne gagne. Dans la période récente, l'argument de « l'équité intergénérationnelle », mis en avant par la théorie de « l'équivalence ricardienne » (cf. Barro [1974]), a été fréquemment mobilisé dans le sens suivant : l'endettement doit être évité, ou au moins réduit au minimum, sinon les générations présentes reporteront le coût de leurs propres dépenses sur les générations futures qui devront finir par rembourser l'emprunt initial, ce qui est considéré comme inéquitable.

Selon cette approche, les pouvoirs publics ne peuvent pas relancer l'économie en stimulant la consommation présente, donc en faisant jouer le multiplicateur. A la base, l'idée de Barro est qu'il est indifférent pour l'économie que l'Etat finance ses dépenses par l'impôt ou par l'emprunt. Dans les deux cas, les agents disposeraient de revenus plus faibles. Si le gouvernement décidait de financer ses dépenses en empruntant, ce serait comme si des impôts avaient été prélevés dès le départ car, anticipant que l'Etat devra plus tard rembourser son emprunt, les ménages sont supposés réduire dès le départ leur consommation et épargner en vue de la hausse future des prélèvements, si bien que le surcroît de dépenses publiques serait

⁵ Remarquons que, dans la plupart des sociétés, le fait que les générations futures soient débitrices des générations passées est considéré comme équitable ; on pourrait même dire, sans trop s'aventurer, qu'il s'agit là en quelque sorte d'un invariant. En effet, ceux qui sont à naître sont en dette car ils reçoivent de leurs prédécesseurs ce qu'il y a de plus précieux : la vie, dette qui n'est pas rachetable ; cf. Maucourant [1993].

immédiatement annulé par la baisse de la consommation privée. De la même façon, dans le cas de transmissions intergénérationnelles, les ménages savent qu'ils transmettent à la fois des actifs et une dette fiscale si bien qu'ils capitalisent le remboursement et le paiement des intérêts par un legs supplémentaire. Selon cette approche, aucun effet multiplicateur ne pourrait dès lors avoir lieu car si l'Etat emprunte, les agents sont supposés anticiper de manière parfaite le fait qu'il faudra rembourser l'emprunt demain par l'impôt, aussi vont-ils dès aujourd'hui épargner en prévision de ces impôts futurs.

3.2. Critique de la critique

L'hypothèse d'équivalence a fait l'objet de nombreuses critiques⁶, notamment parce qu'elle présume l'absence d'illusion fiscale, ne prend pas en compte les effets démographiques et suppose que les transferts intergénérationnels sont régis selon un modèle altruiste. De fait, dans la réalité les ménages ne se comportent pas comme le prétend Barro, qui postule le plein emploi : dans une situation de sous-emploi, lorsque l'Etat⁷ augmente ses dépenses par l'emprunt les ménages ne baissent pas leur consommation, le multiplicateur va alors produire ses effets et il y aura une hausse de la consommation à la fois présente et future. Les générations futures héritent certes d'une situation où l'Etat est endetté mais, du point de vue de l'économie réelle les choses ont changé : la dépense publique a aussi amélioré l'activité, c'est à dire le niveau d'emploi et de consommation de ces générations.

Si l'on s'en tient aux relations entre générations, l'argument contre l'endettement public s'affaiblit dès que l'on tient compte des contreparties réelles découlant de l'emprunt : les générations suivantes héritent à la fois de la dette et d'une situation moins mauvaise que s'il n'y avait pas eu de dette, ce qui leur donne une meilleure capacité de remboursement.

Par ailleurs, comme le rappelle Guerrien [2003], les liens entre générations en matière d'endettement public ne sont pas de type créateur-débiteur. En effet, lorsque l'Etat émet un titre à la période t , ceux qui les achètent font partie de la même génération que ceux qui bénéficient des dépenses publiques qu'ils permettent de financer. A la période $t+1$, la génération suivante hérite certes du « fardeau » de la dette mais aussi des créances détenues sur l'Etat. La génération des bénéficiaires des dépenses publiques financées par l'emprunt est la même que celle des créateurs de l'Etat. Les dettes publiques sont transférées d'une génération à une autre et aussi leurs créances. L'endettement public donne lieu de ce point de

⁶ Cf. notamment Arestis & Sawyer [2003].

⁷ Par ailleurs, s'il est besoin de le préciser, l'Etat peut difficilement être comparé à « un chef de famille », bon ou mauvais. Parmi toutes les raisons valables, on peut ici en retenir deux : 1/ l'Etat ne meurt pas, donc, d'un point de vue logique, rien ne s'oppose à ce que les dettes initiales soient remboursées par l'émission de nouveaux titres, sa contrainte de solvabilité n'a donc pas grand chose à voir avec celle d'un ménage ; 2/ contrairement à un ménage, l'Etat peut décider du niveau de ses ressources, par le monopole fiscal que les citoyens lui attribuent.

vue à une redistribution non pas *inter* mais *intra* générationnelle. En outre, en échange de la monnaie qu'ils prêtent à l'Etat, les créanciers perçoivent chaque année des intérêts, lesquels constituent l'essentiel de la charge de la dette. Celle-ci figure, on l'a vu, en bonne place dans le budget. Le paiement des intérêts donne lieu à un flux monétaire en provenance des contribuables vers les détenteurs des titres de la dette publique.

Finalement, ce qui peut éventuellement poser problème en matière de dette publique c'est ce flux, qui met à contribution tous les résidents d'un pays via les différents dispositifs fiscaux et dont ne bénéficient que les agents, résidents et non résidents, en mesure d'acquiescer des titres du Trésor. On peut parler à ce sujet d'une redistribution à rebours, puisque même les plus pauvres contribuent, *via* les taxes indirectes, à rémunérer les agents suffisamment riches pour détenir des titres publics. Pour apprécier le caractère positif ou délétère de la redistribution à rebours par la dette, il convient de la mettre en regard avec les raisons qui ont conduit à l'endettement.

3.3. Les motifs de l'endettement public

Pour les keynésiens, on l'a vu, l'endettement permet d'améliorer le niveau d'emploi par une stimulation de la demande. Par ailleurs, dans la doctrine classique des finances publiques, financer des dépenses d'investissement public par l'endettement se justifie car les gains durables apportés par les infrastructures permettent à terme de couvrir leur financement initial. Mais, au delà de ces aspects, il faut souligner qu'un accroissement du déficit public ne découle pas nécessairement de la volonté du gouvernement, bonne ou mauvaise, car les recettes comme les dépenses ont leur propre logique si bien que l'équilibre entre recettes fiscales et dépenses ne peut survenir qu'accidentellement.

Tout d'abord, nous n'insisterons pas sur ce point, le périmètre de l'Etat évolue d'une année sur l'autre suite aux débudgétisations et à l'apparition continue de nouvelles missions en cours d'exercice, si bien que pour comparer rigoureusement le déficit public d'une année à l'autre, il convient de raisonner « à périmètre constant », ce qui pose des problèmes méthodologiques importants lorsque l'on examine les évolutions sur longue période. Mais surtout, les fluctuations conjoncturelles influent considérablement sur le solde budgétaire.

Du côté des recettes, à barème constant, le rendement de l'impôt varie fortement avec la conjoncture économique dans la mesure où les bases imposables dépendent de l'activité et de l'inflation, mais également en fonction du comportement des contribuables. Si la structure fiscale était totalement proportionnelle, il n'y aurait pas de variation de la pression fiscale suite aux fluctuations économiques : il y aurait une relation linéaire entre conjoncture et recettes. Or, la progressivité du système fiscal et la volatilité de certains prélèvements, tels

que l'impôt sur les sociétés, rendent les recettes fiscales sensibles plus que proportionnellement au rythme de l'activité économique. De la même façon, les flux nets de TVA peuvent varier brutalement selon que les entreprises disposant d'un crédit de taxe choisissent de conserver leur créance sur le Trésor jusqu'à épuisement du crédit par imputation, ou à l'inverse optent pour le remboursement. Plus généralement, les règles de recouvrement laissent aux redevables certaines marges de manoeuvre pouvant influencer sur le rythme des rentrées fiscales.

Côté dépenses, bien que moins fluctuante, la relation avec la conjoncture n'est pas non plus linéaire. Les dépenses sont marquées par une certaine inertie, en raison du caractère *de facto* pluriannuel d'un grand nombre de lignes budgétaires, et surtout par une relative déconnexion à l'égard de la conjoncture. Ainsi, les dépenses varient moins fortement que les recettes par rapport à l'activité, mais elles n'en sont pas totalement indépendantes pour autant. De nombreuses allocations sociales accordées sous conditions de ressources, en particulier des prestations d'assistance telles que les minima sociaux, dépendent de la conjoncture : le nombre de personnes éligibles tend à augmenter en période de ralentissement et réciproquement.

Les dépenses sont en partie indépendantes de la conjoncture alors que les recettes sont soumises à des variations plus fortes : l'égalité entre les unes et les autres ne peut être qu'accidentelle. Mais ceci ne comporte pas que des inconvénients car ces variations automatiques de solde « amortissent » les fluctuations de la demande globale et jouent ainsi un rôle de « stabilisateur automatique ». L'existence de ces stabilisateurs est d'ailleurs un résultat heureux, non prévu *a priori*, de l'essor de l'Etat social, lequel se caractérise en particulier par une montée de l'interventionnisme et de la protection sociale (cf. Ramaux [2003]). Toutefois, leur existence n'est pas définitivement acquise. Par exemple, aux Etats Unis, on s'est aperçu que la suppression de certaines dépenses, notamment en matière d'aide sociale, effectuée progressivement depuis le début des années 1980 et associée à la diminution de la progressivité du système fiscal ont petit à petit érodé les stabilisateurs automatiques et rendu l'économie américaine plus sensible aux fluctuations conjoncturelles (cf. Solow [2002]).

Les recettes et les dépenses suivent, dans une certaine mesure, une logique qui leur est propre ; l'équilibre budgétaire n'est dès lors que fortuitement réalisé. Non seulement, il n'existe pas de mécanisme endogène d'équilibration du budget, mais en outre, compte tenu du rôle prépondérant de la conjoncture, le solde budgétaire ne dépend qu'en partie de la volonté et de l'action, au moins à court terme, du gouvernement.

4. Les débats contemporains

Dire que le solde budgétaire ne dépend à court terme qu'en partie de l'action du gouvernement ne signifie pas que celui-ci n'a aucune prise sur la dynamique de l'endettement public, bien au contraire. Compte tenu de la place qu'occupe la conjoncture dans les variations de solde, il convient de ne pas ignorer le rôle particulier que jouent les outils budgétaires en matière de croissance. Toutefois, la plupart du temps, les débats contemporains sur l'endettement public sont dissociés des questions de politique économique en tant que telles. Ou, plus précisément, les fluctuations conjoncturelles sont analysées uniquement en lien avec les stabilisateurs automatiques. Une partie importante de la littérature s'attache ainsi à dissocier le « solde conjoncturel » du « solde structurel » afin de savoir plus précisément ce qui, dans le solde total, est imputable, d'un côté, aux fluctuations de court terme et, d'un autre côté, à l'action propre du gouvernement. D'autre part, la dynamique longue de l'endettement public est appréciée à l'aune de la notion de « soutenabilité », qui concerne la cohérence de la politique fiscale et budgétaire dans le temps.

4.1. Que nous apprend la notion la notion de soutenabilité ?

La soutenabilité est une notion vague : « On dit qu'une politique budgétaire est soutenable si elle ne conduit pas à une accumulation « excessive » de dette publique, c'est-à-dire à un niveau de dette qui, sans changement majeur, ne pourrait pas être couvert à l'avenir par des surplus budgétaires. Le financement de cette dette exclut ainsi le recours à un « jeu à la Ponzi » dans lequel l'État émettrait indéfiniment de nouveaux emprunts pour payer les intérêts et le principal arrivant à échéance. Enfin, la politique budgétaire mise en œuvre doit pouvoir être poursuivie sans ajustement fiscal significativement plus important que ceux constatés par le passé. » (Insee [2004], p. 68). Cette définition laisse entendre que la totalité de la dette publique nominale a vocation à être remboursée par des excédents budgétaires, de surcroît, sans changement significatif de politique économique. Pourtant, elle se présente davantage comme une déclaration de principe car, sauf dans quelques cas particuliers (par exemple la Révolution russe), l'Etat a toujours remboursé ses dettes par l'émission de nouveaux emprunts. Selon cette définition, mis à part quelques exceptions telles que par exemple le premier empire napoléonien dont l'intégralité des dépenses a toujours été financée par des prélèvements préalables opérés notamment dans les territoires annexés, la plupart des Etats modernes auraient alors suivi depuis trois siècles des politiques budgétaires « non soutenables », ce qui n'est au mieux que peu instructif. Pour s'en tenir à cet aspect de l'endettement public, la soutenabilité concernerait alors plutôt les conditions qui permettent à un Etat de pouvoir continuer à émettre de nouveaux emprunts sans difficulté, ce qui renvoie

pour une large part à la thématique de la confiance et à l'analyse des comportements mimétiques sur les marchés financiers. Finalement, l'élément essentiel de la définition précédente est contenu dans sa dernière phrase. Ce n'est alors pas la question du remboursement de la dette qui est en jeu mais celle de la vitesse d'endettement : la soutenabilité concerne la cohérence de la politique fiscale et budgétaire dans le temps. Or, précisément, les tests économétriques effectués pour évaluer la soutenabilité portent uniquement sur ce point.

Concernant la France, les plus restrictifs d'entre eux portent, selon les cas, sur la stationnarité du niveau de dette publique ou du ratio dette/PIB. Il sont sans surprise : leurs conditions de validité ne sont pas remplies, ce qui amène à conclure à l'absence de soutenabilité au sens strict. Toutefois, d'autres types de tests, moins restrictifs, calculent la stabilité moyenne de la relation entre recettes et dépenses. Ils mettent en évidence que les recettes et les dépenses budgétaires de la France évoluent dans le même sens mais à des vitesses différentes ; par exemple, une augmentation des dépenses s'accompagne d'une augmentation des recettes de moindre amplitude. Ainsi, Boissinot *et al.* [2004]⁸ estiment que, sur la période 1978-2002, la politique budgétaire de la France aurait été au mieux faiblement soutenable. Mais surtout, un élément intéressant se dégage de ces estimations : la relation de long terme entre les recettes publiques et les dépenses s'est peut être détériorée au cours des années 1990 (cf. graphique 5 en annexe). La sensibilité des recettes fiscales aux dépenses publiques aurait donc décrû, c'est-à-dire que la part autofinancée des dépenses publiques semble diminuer au cours de la dernière période : un accroissement des dépenses n'est désormais compensé sur le long terme que par un faible accroissement des recettes.

Faut-il imputer ce possible changement à une diminution du multiplicateur de dépense publique ? Il conviendrait alors de démontrer en quoi la composante publique de la demande se serait tout à coup modifiée qualitativement. Sinon, faut-il l'attribuer à un affaiblissement de la sensibilité des recettes fiscales à la conjoncture ? Dans ce cas, peut-on relier ce fait aux mutations qu'a connu notre système fiscal ces quinze dernières années (diminution de la progressivité, transfert de la charge fiscale des ménages à hauts revenus vers les ménages à bas revenus, transfert de la charge fiscale des entreprises vers les ménages, recentralisation...) ? A nouveau, on est en droit de se demander si l'essentiel des problèmes liés à la faible soutenabilité de l'endettement public ne provient pas davantage de transformations ayant eu lieu du côté des recettes que d'un accroissement excessif des dépenses.

4.2. La décomposition du solde budgétaire

Le solde budgétaire varie comme on l'a vu précédemment, en raison des fluctuations de l'activité économique de manière prépondérante, mais également des décisions de politique économique prises par le gouvernement. Les débats autour de l'application du Pacte de stabilité, au delà de la pertinence même de son existence⁹, ont contribué à généraliser les analyses visant à décomposer le solde budgétaire comme suit :

$$\text{solde budgétaire courant} = \text{solde conjoncturel} + \text{solde structurel}^{10}.$$

Le solde conjoncturel correspond aux variations de solde uniquement liées aux modifications de la conjoncture, supposées indépendantes des décisions du gouvernement. Elles rendent compte de l'effet des *stabilisateurs automatiques*. En phase de ralentissement, le solde conjoncturel se dégrade automatiquement ; les dépenses augmentent (cf. notamment les minima sociaux sous conditions de ressources) et, surtout, les recettes fiscales ralentissent plus que proportionnellement par rapport au revenu national, du fait de la progressivité du système fiscal. En phase d'accélération de la croissance, on observe une amélioration du solde conjoncturel ; certaines dépenses diminuent et les recettes fiscales augmentent plus que proportionnellement par rapport au revenu. Selon que son système fiscal et de protection sociale sera plus ou moins redistributif, un pays aura des stabilisateurs automatiques plus ou moins importants. Ces variations automatiques de solde, qui contribuent à lisser les fluctuations de la demande globale, sont contra-cycliques.

Le solde structurel est le solde budgétaire qui reste une fois que l'on a enlevé l'effet de la conjoncture sur le solde courant. Outre les divergences qui existent concernant son mode de calcul, son interprétation pose problème¹¹. Souvent, les auteurs considèrent que le solde structurel rend compte des intentions, de la « discrétion », c'est à dire des choix *volontaires* du gouvernement, donc de sa « vraie » politique au-delà des apparences données par le solde total. Une autre interprétation consiste à décomposer le solde structurel en deux éléments ; l'un rend compte des marges de manœuvres effectives du gouvernement et l'autre des engagements passés, les années précédentes, sur des dépenses *de facto* pluriannuelles¹². Enfin, la distinction entre deux soldes repose implicitement sur l'hypothèse que la conjoncture est indépendante du solde structurel et que ce dernier, de surcroît, n'agit pas non plus sur la production potentielle, ce qui n'a pas grand sens. Il est en effet difficilement admissible de

⁸ Cette étude est reprise dans Insee [2004].

⁹ Cf. Mathieu et Sterdyniak [2003] et [2005].

¹⁰ On trouve aussi fréquemment une décomposition du solde total en trois éléments, ce qui ne modifie pas la suite de la discussion ; le solde structurel est alors égal à la somme des charges d'intérêt et du solde structurel primaire.

¹¹ Cf. Duchene et Levy [2003].

¹² Cette décomposition ne recoupe donc pas parfaitement la distinction entre services votés et mesures nouvelles. Ce type de démarche est appliquée du côté recettes à travers la notion « d'effort structurel ».

prêter aux dépenses publiques une vertu stabilisatrice lorsqu'elles sont automatiques tout en considérant qu'elles la perdent dès lors qu'elles deviennent volontaires (*idem* à propos des prélèvements fiscaux).

Malgré ces problèmes d'interprétation, il est intéressant de noter que les calculs destinés à décomposer le solde budgétaire total semblent indiquer, d'une part, une très grande variabilité de la taille des stabilisateurs automatiques d'un pays à un autre, y compris au sein de la zone euro, et, d'autre part, que dans un certain nombre de pays, dont la France, ils auraient enregistré des variations de forte amplitude ; la dernière décennie étant marquée par une diminution observable dans plusieurs cas (Cotis, Crépon, L'Horty, Méary [1998], Van den Noord[2000]). Compte tenu du rôle joué par la progressivité du système fiscal dans la taille des stabilisateurs, une fois encore, on peut émettre l'hypothèse que ces transformations sont sans doute moins imputables aux dépenses, dont on a vu qu'elles sont faiblement sensibles aux variations conjoncturelles, qu'aux recettes. Ici encore, les transformations fiscales évoquées au point précédent ont pu contribuer à diminuer la sensibilité du solde budgétaire à la conjoncture.

5. L'économie politique de la redistribution par la dette publique

Selon la thèse conventionnelle, l'explication de l'accroissement de la dette publique française depuis plus de 10 ans doit être recherchée dans "l'alourdissement" des dépenses publiques et sociales qui ont entraîné une dégradation de la situation des finances publiques. Le rapport Pébereau [2005] explique ainsi que la dégradation du solde cumulé des administrations publiques ne résulte pas "d'un effort structuré pour la croissance et la préparation de l'avenir" sous la forme d'investissements en infrastructures, en recherche et développement ou dans l'enseignement supérieur. L'endettement aurait pour l'essentiel constitué une facilité de gestion ayant permis de différer l'effort de modernisation en augmentant les effectifs de la fonction publique, en renonçant à adapter la protection sociale et en conservant un mode de relation entre l'Etat et les collectivités locales totalement déresponsabilisant. En d'autres termes, et pour reprendre le débat classique exposé précédemment, les déficits passés n'auraient pas permis la constitution d'un "patrimoine" susceptible d'être transféré aux générations futures, mais auraient seulement engendré un stock de dettes devant être remboursé par un surcroît de prélèvements ou par l'adoption d'un programme de réduction drastique des dépenses publiques et sociales. Bien que largement répandue cette explication est peu compatible avec les politiques budgétaires et fiscales conduites durant cette période. En effet depuis plus de quinze ans les finances publiques ont

connu de fortes mutations sans relation avec la supposée "dérive" incontrôlée que dénonce le rapport Pébereau.

5.1. Contre les évidences de la thèse conventionnelle : l'insuffisance de ressources

Entre 1985 et 2004, la part des dépenses publiques et sociales rapportée au PIB est ainsi restée d'une étonnante stabilité, passant de 53,4% à 53,5%. Quelques mouvements doivent cependant être soulignés, notamment la hausse de 2 points (de 22,6% à 24,5%) des dépenses de protection sociale, et la baisse de 3 points (de 25,7% à 22,7%) des dépenses de l'Etat. En d'autres termes ce n'est pas une hausse mais une baisse relative des dépenses de l'Etat que l'on constate sur le moyen terme. Par contre, comme le souligne Michel Husson [2005], "le dérapage budgétaire permanent observable" durant la même période est clairement imputable à une insuffisance de recettes publiques. A cet égard, les évolutions ont été de forte ampleur (voir Monnier [2005]).

En premier lieu, l'évolution principale a consisté en l'accumulation d'exonérations et d'allègements fiscaux et sociaux en faveur des entreprises et des ménages les plus aisés. Une grande partie de ces allègements a affecté les budgets des organismes sociaux et des administrations locales de sorte que pour atténuer le manque à gagner susceptible d'en résulter, les allègements sont en principe compensés par le budget de l'Etat puisqu'il en est le décideur. Une partie de ces compensations a pris la forme d'impôts et taxes affectés, le reste étant directement supporté par le budget de l'Etat. On peut cependant observer l'insuffisante compensation des transferts de charges et des exonérations fiscales subie par les collectivités locales, dont la dette connaît une nouvelle phase de croissance ces dernières années, tandis que la hausse des besoins de protection sociale liée aux conséquences de la crise économique engendre également des déficits cumulés. En d'autres termes les allègements fiscaux accordés à certaines catégories d'agents ont été convertis en dette de l'Etat, des collectivités locales et des organismes sociaux dont le remboursement est mis à la charge de tous les agents. Ils ont en outre favorisé la recentralisation de la sphère publique et sociale déjà évoquée.

Enfin, au delà de cette accumulation d'allègements on observe également la marginalisation de la progressivité au sein de notre système fiscal et la contraction de la part des ressources publiques et sociales issues des entreprises qui traduit le désengagement de celles-ci dans le financement de la sphère collective¹³. Par conséquent, loin d'avoir été soumis aux aléas d'une politique ayant dérivé par facilité, les finances publiques ont connu une mutation résultant d'une stratégie visant à réorienter fondamentalement la structure de la fiscalité et plus généralement du budget, ce qui a engendré un déficit chronique. Or le déficit

public, selon qu'il est expansionniste ou récessif, peut avoir des conséquences et rendre indispensables des politiques de nature radicalement différente.

5.2. Déficit expansionniste et déficit récessif

Le déficit expansionniste résulte en premier lieu d'un accroissement des dépenses et contribue à stimuler substantiellement la demande. Sur le plan fiscal, un déficit expansionniste peut aussi s'accompagner d'une réduction des prélèvements obligatoires qui pèsent relativement plus sur les bas revenus, c'est-à-dire les divers impôts sur la consommation finale et, plus généralement, les prélèvements proportionnels ou régressifs tels que par exemple la CSG. Les baisses d'impôts qui portent sur les prélèvements progressifs sont réputées avoir un effet multiplicateur moins important car l'accroissement de revenu disponible auquel elles donnent lieu concerne davantage des catégories sociales dont la propension à consommer est moins élevée.

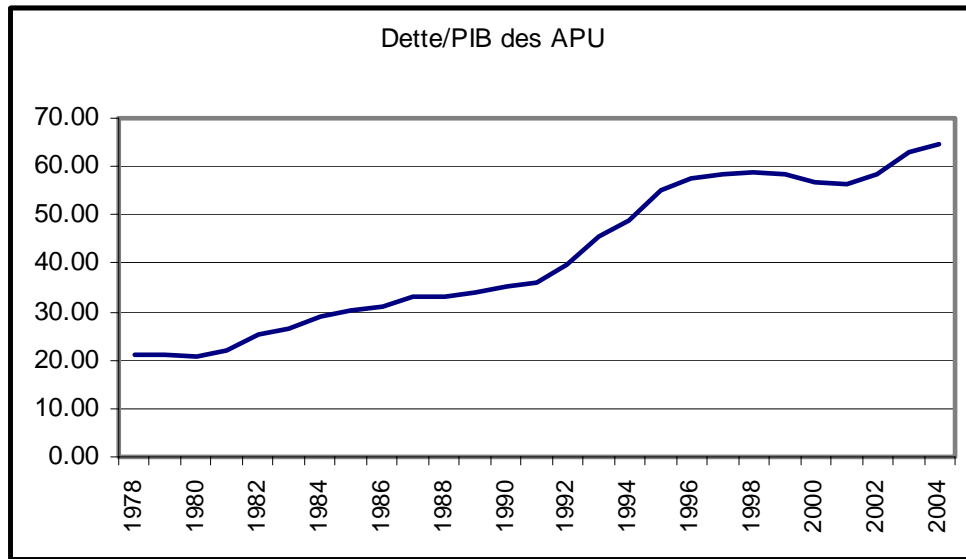
Le déficit récessif, quant à lui, résulte au contraire davantage de changements intervenus du côté des recettes que du côté des dépenses. Les dépenses n'augmentent pas de manière significative, au regard de leur rythme passé et de celui de la croissance économique mais parallèlement, suite à des réformes fiscales ou à des exonérations conduisant à reporter la charge fiscale vers les revenus les moins élevés et les moins dynamiques, les recettes fléchissent, ou suivent un rythme de croissance plus faible que celui des dépenses. Dans ce cas, aucun surcroît de demande, donc de croissance économique, ne peut être attendu du déficit public. Ainsi, pour résumer, les baisses d'impôts ont un double effet. D'un côté, elles contribuent à entretenir le besoin de financement des administrations publiques et, d'un autre côté, elles donnent lieu à une augmentation de l'épargne, qui trouve à s'investir notamment dans les titres de la dette publique. Ici, les baisses d'impôts créent un circuit où épargne et dette publique varient conjointement. La dynamique de l'endettement public peut ainsi s'avérer explosive ou, du moins, difficilement soutenable. Le gouvernement doit alors décider soit de réduire de manière drastique les dépenses publiques, avec le risque de voir, d'une part, la demande globale se contracter et, d'autre part, ses recettes futures se restreindre en raison du rétrécissement des bases taxables, suite à la détérioration de la conjoncture ; soit d'accroître les recettes fiscales, avec dans ce cas le risque de brider la demande privée ou, surtout, de subir les effets de la concurrence fiscale. Accroître les prélèvements tout en limitant la diminution de la consommation suppose de transférer la charge fiscale vers les revenus élevés dont la propension à épargner est forte. La limitation de la concurrence fiscale, qui doit accompagner ce type de mesure, suppose une coordination internationale en la

¹³ Sur les conséquences de ce désengagement dans le domaine de la protection sociale, voir Volovitch [2001].

matière, au moins au niveau européen. Remarquons que la soutenabilité dont il est ici question n'est pas en premier lieu d'ordre technique mais relève plutôt du consentement social : jusqu'à quel point les citoyens accepteront-ils que leurs impôts soient employés, dans une proportion importante voire croissante, à rémunérer les détenteurs de la dette publique, c'est-à-dire à ne pas, ou plus, financer d'autres types de dépenses ?

Annexe 1

Graphique 1



Source : Comptes nationaux - Base 2000, Insee

Graphique 2

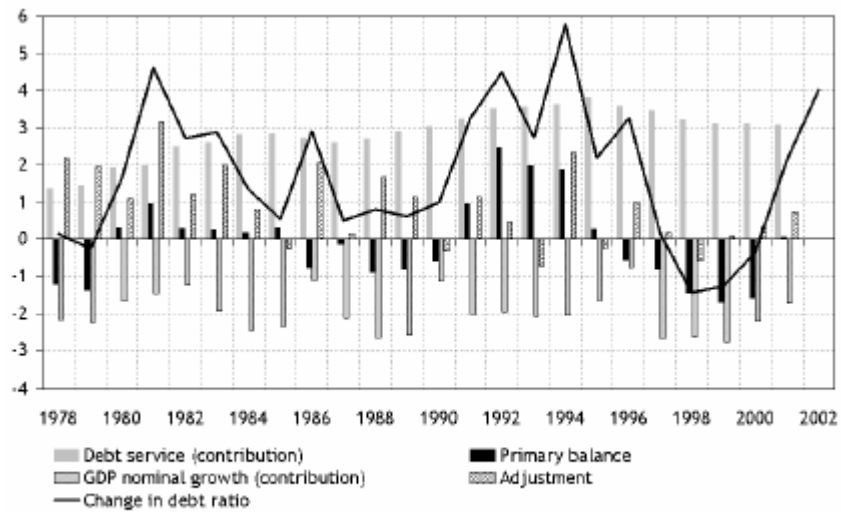
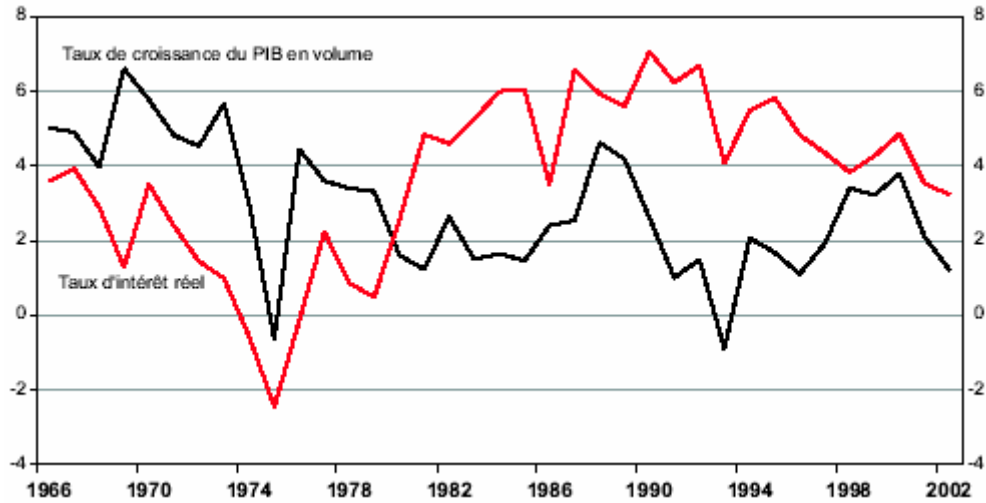


Figure 2: Contribution to public debt evolution

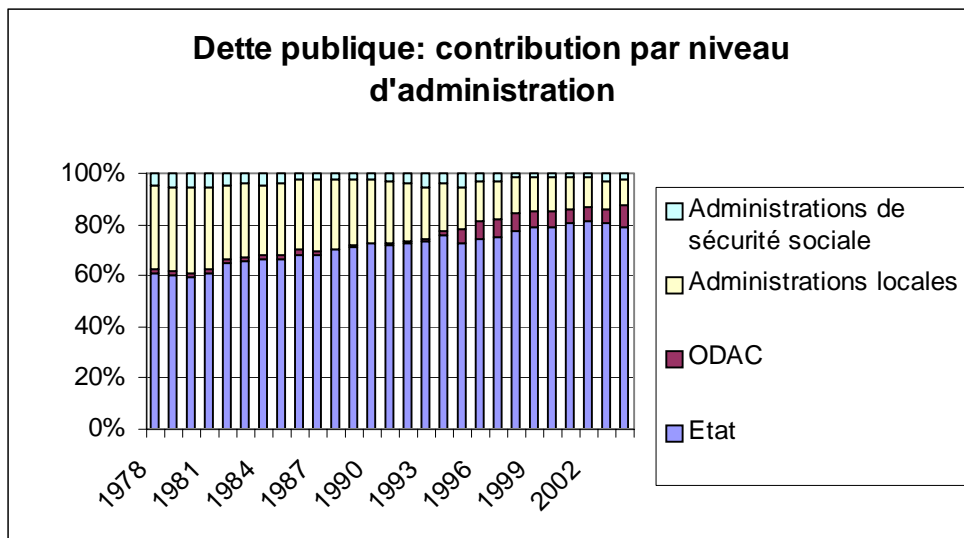
Source : Boissinot *et al.* [2004]

Graphique 3



Insee [2004], p. 65

Graphique 4



Source : Comptes nationaux – Base 2000, Insee

Graphique 5
Réponse des recettes aux dépenses



Source : Insee [2004], p. 74.

Tableau 1

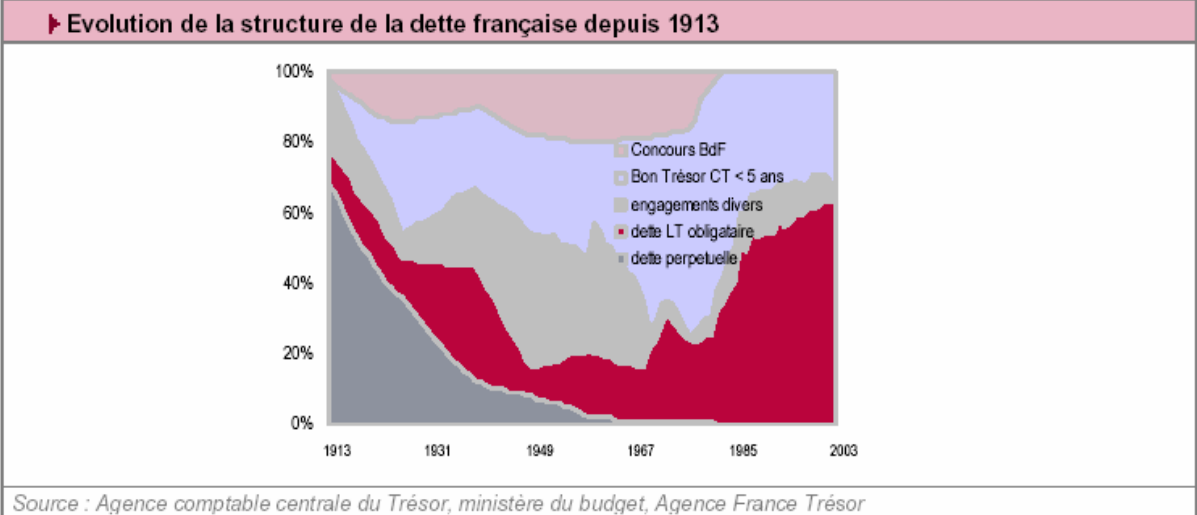
Table 1: Contributions to debt evolution in European countries (average annual growth rate)

	Full period 1979-2003					1990-2003				
	Debt	Prim. bal.	Growth	Interest	Adjust.	Debt	Prim. bal.	Growth	Interest	Adjust.
Austria	1.3	-0.8	-3.1	3.7	1.5	0.4	-1.4	-2.8	4.0	0.6
Belgium	1.4	-2.6	-5.7	9.0	0.7	-1.8	-5.4	-5.5	8.6	0.5
Germany	1.4	-0.4	-1.8	2.8	0.8	1.6	-0.3	-1.8	3.3	0.4
Denmark	0.8	-5.0	-3.4	6.2	3.0	-1.1	-5.6	-2.9	5.6	1.7
Spain	1.5	0.3	-2.9	3.2	0.8	0.6	-0.9	-2.9	4.0	0.3
Finland	1.4	-4.1	-1.7	2.4	4.7	2.2	-3.1	-1.7	3.1	4.0
France	1.8	0.0	-1.9	2.9	0.8	1.9	0.1	-1.9	3.3	0.5
Greece	3.1	-10.6	-4.4	18.4	-0.3	2.4	-2.4	-6.1	9.8	1.1
Ireland	-1.2	-1.6	-7.6	6.1	1.9	-5.0	-4.1	-6.2	4.4	0.9
Italy	1.8	-0.5	-5.4	8.6	-0.9	0.7	-3.4	-3.9	9.4	-1.4
Netherlands	0.5	-1.8	-3.6	5.2	0.7	-1.8	-2.6	-3.7	5.0	-0.5
Portugal	1.1	1.1	-6.1	6.7	-0.5	-0.2	-0.6	-3.9	5.4	-1.1
Sweden	0.7	-4.0	-2.7	5.5	2.0	0.5	-3.8	-1.7	5.0	1.0
U-Kingdom	-0.8	-0.4	-3.6	3.9	0.1	0.1	-0.3	-2.4	3.1	-0.3
Euro-zone	1.5	-0.5	-3.3	4.4	0.8	1.0	-1.3	-2.8	4.8	0.2

Source: Eurostat, author's calculations.

Source : Boissinot *et al.* [2004]

Graphique 6



Bibliographie

- Agence France Trésor [2005] *Rapport d'activité 2004-2005*, Paris, Minefi.
- Arestis, Philip and Sawyer, Malcolm [2003] « The case for fiscal policy », *The Levy Economics Institute Working Paper*, n° 382.
- Barro, Robert J. [1974] « Are Government Bonds Net Wealth », *Journal of Political Economy*, Vol. 82, nov-déc, pp. 1095-1117.
- Boissinot, Jean, L'Angevin, Clotilde et Monfort Briec [2004] *Public Debt Sustainability: Some Results on the French Case*, Série des documents de travail de la Direction des Etudes et Synthèses Économiques, Insee.
- Breton, Thierry et Copé, Jean-François [2005] *Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et les orientations des finances publiques*, Paris, Minefi, juin.
- Cimadomo, Jacopo [2005] « Le pacte de stabilité a-t-il renforcé la pro-cyclicité de la politique budgétaire ? », *La lettre du CEPPII*, n° 247, juillet-août.
- Concialdi, Pierre et Lechevalier, Arnaud [2004] « Pensions reform and intergenerational equity », in Gerard Hughes and Jim Stewart (eds), *Reforming Pensions in Europe: Evolution of Pension Financing and Sources of Retirement Income*, Cheltenham, Edward Elgar, pp. 247-283.
- Cotis, Jean-Philippe, Crépon Bruno, L'Horty, Yannick, Méary, Renaud [1998] « Les stabilisateurs automatiques sont-ils encore efficaces ? Le cas de la France dans les années quatre-vingt-dix », *Revue d'économie financière*, n° 45, janvier, pp. 95-118.
- Delorme, Robert et André, Christine [1983] *L'État et l'économie*, Paris, Seuil.
- Duchene, Sandrine et Lévy, Dan [2003] « Solde “ structurel ” et “ effort structurel ” : un essai d'évaluation de la composante “ discrétionnaire ” de la politique budgétaire », *Analyses économiques*, Direction de la Prévision, n° 18, novembre.
- Guerrien, Bernard [2003] « L'endettement public est le fardeau des générations futures » in *Les Econoclastes Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, La Découverte, pp. 152-160.
- Insee [2004] *L'économie française. Comptes et dossiers 2004-2005*, Paris, Insee.
- Husson, Michel, [2005], « Dette publique, rente privée », <http://hussonet.free.fr/detpub5.pdf>.
- Mathieu, Catherine et Sterdyniak, Henri [2003] « Réformer le pacte de stabilité : l'état du débat », *Revue de l'OFCE*, n°84, janvier, pp. 145-179.
- Mathieu, Catherine et Sterdyniak, Henri [2005] « Pacte de stabilité : la réforme impossible », *Lettre de l'OFCE*, n° 258, 18 février.

- Maucourant, Jérôme [1993] « Au cœur de l'économie politique, la dette – l'approche de J. R. Commons », *La Revue du MAUSS*, 2^e semestre, pp. 209-218.
- Monnier, Jean-Marie [2001] « L'Europe et la recentralisation des finances locales et sociales françaises » in Dervaux, Benoît, Calcoen, Francis, Grenier, Dominique, Marissal, Jean-Pierre et Jean-Claude Saily (ed.) *Intégration européenne et économie sociale*, Paris, L'Harmattan, pp. 323-338.
- Monnier, Jean-Marie [2004] « La politique fiscale », in Ferrandon, Benoît (ed.) *La politique économique et ses instruments*, Paris, Les notices de la Documentation française, pp. 53-59.
- Monnier, Jean-Marie [2005] « Quelles voies de réforme de la fiscalité ? », *Les Cahiers français*, n° 329, nov-déc, pp. 52-56.
- Projet de loi de finances 2005*, Paris, Minefi 2004.
- Pébereau, Michel [2005] *Des finances publiques au service de notre avenir*, Rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris, La Documentation française.
- Ramaux, Christophe [2003] « Comment penser l'État social au-delà du risque et des assurances sociales ? », *Forum de la Régulation*, ENS Paris, 9 et 10 octobre.
- Solow, Robert [2002] « Peut-on recourir à la politique budgétaire ? Est-ce souhaitable ? », *Revue de l'OFCE*, n° 83, octobre, pp. 7-24.
- Van den Noord, Paul [2000] « The size and role of automatic fiscal stabilizers in the 1990s and beyond », Paris, OCDE, *Economics department working papers*, n° 230.
- Volovitch, Pierre [2001] « L'évolution des ressources de la protection sociale (1959-1999) », *Revue de l'IRES*, n° 37, 2001/3, pp. 3-29.